

Aux actionnaires :

Les résultats du premier trimestre de 2010 de Groupe Bikini Village inc. ("Groupe Bikini Village" ou la "Société") ont été marqués par des ventes stables, une augmentation des marges brutes, un contrôle rigoureux des dépenses directes et indirectes et une gestion stricte de nos inventaires.

Notre premier trimestre de chaque année, qui se situe entre nos deux trimestres les plus performants et qui est traditionnellement un trimestre de transition, se solde historiquement par une légère perte. Anticipant ce ralentissement récurrent de nos opérations, nous avons maintenu un contrôle rigoureux des dépenses directes et indirectes ainsi qu'une gestion disciplinée et flexible de nos inventaires, les éléments centraux de notre stratégie adaptée pour tenir compte des conditions de marché volatiles dans lesquelles nous évoluons, avec comme résultat une entrée dans notre second trimestre de 2010 sur de bonnes bases prêts à prendre avantage de la conjoncture économique plus favorable en temps opportun.

Résultats du premier trimestre de 2010

Les ventes nettes pour le premier trimestre ont connu une légère augmentation à 10 millions \$ comparées à 9,9 millions \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Les ventes comparables ont diminué de 1,2 % pour la même période.

Pour le premier trimestre de 2010, la Société montre un BAIIA¹ de 289 000 \$ soit 2,9 % comparativement à un BAIIA¹ de 248 000 \$, soit 2,5 % pour le premier trimestre de l'année précédente. L'augmentation de 41 000 \$ de la marge d'exploitation au premier trimestre de 2010 comparativement au premier trimestre de 2009 est attribuable à une hausse de la contribution marginale des ventes de 244 000 \$, résultat direct de notre stratégie qui consiste à prioriser la vente de marchandises à prix régulier et la gestion stricte de nos inventaires, compensée négativement par une hausse de nos coûts d'opérations de 203 000 \$, causée par l'augmentation des dépenses de loyer découlant de l'accroissement du nombre de boutiques en opérations, par l'augmentation des loyers des boutiques existantes et par des salaires plus élevés liés au changement du salaire minimum au Québec et en Ontario.

Pour le premier trimestre de 2010, notre perte nette était de 238 000 \$ (zéro par action, de base et diluée), comparativement à une perte nette de 258 000 \$ (zéro par action, de base et diluée) pour la même période l'année précédente.

Perspectives ²⁾

Plusieurs facteurs indiquent et suggèrent une amélioration des perspectives de Groupe Bikini Village en 2010. Les conditions récentes du marché montrent des signes d'amélioration, la confiance des consommateurs est en croissance et nos efforts soutenus d'optimisation et de gestion des inventaires ont augmenté notre habilité à nous adapter à des conditions changeantes et bonifié notre situation d'inventaire et de trésorerie. Malgré tout, Groupe Bikini Village demeure prudente et continuera à opérer avec les règles appliquées lors du récent ralentissement économique jusqu'à ce que nous ayons la certitude que le commerce de détail ait repris sa vitesse de croisière.

L'expérience acquise au cours de la dernière récession a démontré l'efficacité de la stratégie d'adaptation de la Société aux conditions changeantes du marché et positionne maintenant cette dernière dans une bonne situation pour prendre avantage des conditions améliorées. Dans les prochains trimestres, la Société continuera à adapter son approche opérationnelle et financière afin de tenir compte des réalités du marché en continuant d'accorder une attention particulière à la

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 du Rapport de gestion trimestriel pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté à la page 7 de ce présent rapport.

2) À lire parallèlement avec « Déclarations prospectives » figurant à la page 5 du Rapport de gestion trimestriel pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010.

gestion du fonds de roulement, des inventaires et des approvisionnements ainsi qu'à nos investissements en capital et notre niveau de dettes et au contrôle des coûts.

Reconnaissant que les variations cycliques sont temporaires et font partie de notre réalité et qu'historiquement le succès à long terme appartient à ceux qui sont prêts à rapidement rebondir pour prendre avantage de meilleures conditions, la Société n'a jamais cessé au cours des deux dernières années ses investissements dans l'amélioration de son réseau de boutiques et nous sommes persuadés que ces efforts seront récompensés lors de la reprise. Durant cette période nous avons mis l'accent sur la fermeture des boutiques non performantes, sur la rénovation des boutiques existantes qui généreront une croissance des ventes et profité de l'expiration de certains baux pour déplacer des boutiques dans des locaux plus petits situés dans des zones à trafic élevé des centres commerciaux où l'on peut atteindre nos volumes d'affaires tout en générant une rentabilité accrue.

En plus des progrès importants faits dans le rajeunissement de notre réseau, Groupe Bikini Village a aussi investi dans la modernisation de ses systèmes d'informations et dans son système de distribution pour rendre ses opérations plus efficaces et plus productives. Nous croyons fermement que ces efforts combinés nous ont rendu plus compétitifs et nous sommes confiants et enthousiastes quant au futur de notre organisation. Étant donné les résultats positifs que ces stratégies ont générés, nous demeurerons fidèles à ces dernières, en portant une attention particulière à la performance de tous les niveaux de l'organisation, en attendant une reprise totale du secteur du détail qui nous permettra de faire à nos actionnaires la démonstration du plein potentiel de nos stratégies.

Au début du second trimestre, Groupe Bikini Village a également posé des gestes, qui, nous l'espérons, donneront à la Société une plus grande latitude pour créer de la valeur pour ses actionnaires en lui permettant de créer ses propres opportunités ou de prendre avantage d'autres alternatives stratégiques pouvant se présenter. En effet le 3 mai 2010, la Société a annoncé son intention de déposer une notice d'offre de droits et un regroupement de ses actions à raison d'une nouvelle action pour chaque tranche de 100 à 150 actions actuellement en circulation. Si approuvés et complétés, l'offre de droits et le regroupement de ses actions donneront à Groupe Bikini Village une meilleure structure de capital, une meilleure trésorerie et une flexibilité accrue pour créer de la valeur pour nos actionnaires.

Remerciements

Au nom de l'équipe de direction, je désire remercier nos clients, les membres de notre Conseil de leur implication, nos employés pour leur engagement, ainsi que nos locateurs, fournisseurs, prêteurs et actionnaires pour leur soutien continu.



Yves Simard, CA
Président et chef de la direction
Sainte-Julie, le 9 juin 2010

(en milliers de dollars, sauf les données par action et statistiques)

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|---|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 Retraité ² |
| Résultats d'exploitation | | |
| Produits d'exploitation | 10 028\$ | 9 914\$ |
| Marge d'exploitation - BAIIA ¹ | 289 | 248 |
| En % sur ventes | 2,9 % | 2,5 % |
| Perte nette | (238) | (258) |
| En % sur ventes | (2,4)% | (2,6)% |
| Perte par action, de base et diluée | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base et dilué (en milliers) | 167 678 | 167 678 |
| Autres statistiques | | |
| Activités d'investissement - nettes (en milliers de \$) | 439 | 323 |
| Nombre de boutiques à la fin de la période | 64 | 59 |
| Nombre d'employés | 500 | 480 |

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 du Rapport de gestion trimestriel pour la période de trois mois terminée le 1er mai 2010. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté à la page 7 de ce présent rapport.

2) Les données sont retraitées pour tenir compte des modifications en raison de l'application rétrospective de la modification de convention comptable relative à l'adoption de la nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels mise en œuvre au cours de l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

Le présent rapport de gestion, arrêté en date du 9 juin 2010, porte sur les activités commerciales et les résultats financiers de Groupe Bikini Village inc. (« Groupe Bikini Village » ou la « Société ») pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010 et doit être lu à la lumière des états financiers non vérifiés de la période terminée le 1^{er} mai 2010 et des notes y afférentes. L'information financière est en dollar canadien.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| PROFIL DE L'ENTREPRISE | 4 |
| MESURES FINANCIÈRES NON-CONFORMES AUX PCGR | 4 |
| DÉCLARATIONS PROSPECTIVES | 5 |
| ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES | 5 |
| CARACTÈRE SAISONNIER DE NOS ACTIVITÉS | 5 |
| À PROPOS DE GROUPE BIKINI VILLAGE | 5 |
| RÉSULTATS D'EXPLOITATION | 6 |
| INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES | 7 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE | 9 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE FUTURE | 9 |
| UTILISATION D'ESTIMATIONS | 10 |
| APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS | 10 |
| NORMES COMPTABLES MISES EN ŒUVRE AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2010 | 10 |
| MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES | 10 |
| CONTRÔLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION | 14 |
| CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE | 14 |
| RISQUES ET INCERTITURES | 15 |
| SITUATION FINANCIÈRE | 16 |
| ACTIONS EN CIRCULATION | 17 |
| INFORMATION ADDITIONNELLE | 17 |
| RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS | 17 |
| PERSPECTIVES | 18 |
| ÉTATS FINANCIERS | 19 |

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe Bikini Village, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, commercialise des produits de mode balnéaire tels que maillots de bain, vêtements de plage et de voyage ainsi que divers accessoires de plage par l'entremise de ses boutiques « Bikini Village » et « Océan Bikini Village ».

Au cours du troisième trimestre de 2009, la Société a aussi procédé à l'ouverture de sa première boutique test « Lanaï », boutique de prédilection où dénicher toutes les créations portant la signature des marques préférées des jeunes filles.

MESURES FINANCIÈRES NON-CONFORMES AUX PCGR

Le BAIIA qui se définit comme le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements, frais de réorganisation et éléments inhabituels, est une mesure utilisée dans le présent rapport de gestion mais ne devrait pas être considéré comme une mesure du rendement financier de la Société selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR » canadiens). Il ne devrait pas être pris en considération hors contexte et ne peut remplacer le bénéfice net (perte nette), les flux de trésorerie liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement ni toute autre donnée des états financiers présentée dans les états financiers à titre d'indicateurs du rendement financier ou des liquidités. La direction est d'avis que cette mesure constitue une information supplémentaire utile car elle fournit une indication de la rentabilité des activités avant déduction des impôts sur le bénéfice, du service de la dette et des dépenses en immobilisations. Puisque le BAIIA n'est pas une

mesure établie conformément aux PCGR, le BAIIA, tel qu'il est présenté, ne peut être comparé à d'autres mesures semblables d'autres sociétés puisque la définition du BAIIA adoptée par la Société peut différer de celle d'autres entreprises.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document renferme des informations prospectives concernant nos activités, notre rendement financier, notre situation financière et nos projets de financement futurs. Ces informations sont fondées sur certaines hypothèses posées et analyses effectuées par nous à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs attendus, de même que d'autres facteurs que nous estimons appropriés dans les circonstances. Cependant, la question de savoir si les événements réels seront conformes à nos attentes et à nos prédictions est soumise à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses, y compris les risques et incertitudes décrits sous la rubrique « Risques et incertitudes » du présent Rapport de gestion de la Société et sous la rubrique « Facteurs de risques » de la Notice annuelle courante de la Société. Par conséquent, toutes les informations prospectives que renferme le présent document sont données sous réserve de ces mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats ou les événements prévus se matérialiseront, voire, même s'ils se matérialisaient en majeure partie, qu'ils auront les incidences prévues sur notre Société.

Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent document représentent nos attentes au 9 juin 2010 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à réviser les informations prospectives, à la suite de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, ni n'avons-nous l'intention de le faire, à moins que cela ne soit requis aux termes des lois applicables. Les lecteurs doivent considérer ces facteurs, entre autres, avec prudence et sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée aux déclarations prospectives de la Société.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Ces états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux PCGR canadiens pour l'information financière intermédiaire et par conséquent, ne comprennent pas toute l'information et toutes les notes exigées par les PCGR canadiens qui s'appliquent aux états financiers annuels. De l'avis de la direction, tous les redressements (qui constituent des écritures de régularisation récurrentes normales) considérés comme nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière de la Société ont été pris en compte. Les états financiers intermédiaires non vérifiés devraient être lus en tenant compte des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010 et des notes y afférentes.

CARACTÈRE SAISONNIER DE NOS ACTIVITÉS

Les activités de la Société ont un caractère saisonnier et les ventes de marchandises ont été historiquement plus élevées aux deuxième et quatrième trimestres. Conséquemment, la perte d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010 n'est pas nécessairement révélatrice des résultats d'exploitation d'un exercice complet.

À PROPOS DE GROUPE BIKINI VILLAGE

Groupe Bikini Village inc., au service des Canadiens depuis près d'un quart de siècle, est l'un des chefs de file dans la vente au détail de la mode balnéaire à travers un réseau de boutiques nouvellement ouvertes et rénovées qui couvre tout l'est du pays. Dans ses boutiques claires et invitantes, caractérisées par leurs salles d'essayage confortables et leur personnel attentionné, Groupe Bikini Village permet à sa clientèle, de toutes silhouettes, de choisir parmi la plus vaste sélection au Canada de maillots de bain, d'accessoires pour la plage et de vêtements pour les croisières, et ce, dans les marques les plus populaires de l'industrie. L'addition récente à son réseau d'une boutique Lanaï à Brossard, Québec, offre des créations de marques pour jeunes filles. Groupe Bikini Village, dont le siège social est situé à Sainte-Julie au Québec, exploite 63 boutiques et emploie environ 500 personnes. Ses actions se transigent sur la Bourse de Toronto sous le

symbole GBV. Pour de plus amples renseignements au sujet de la Société, veuillez visiter notre site Web à www.bikinivillage.com.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

L'énergie et les ressources que nous avons investies dans le rajeunissement du réseau de vente au détail du Groupe Bikini Village, ont rendu nos boutiques plus attrayantes pour notre clientèle, et par le fait même, nous ont donné un avantage concurrentiel. Avec l'ouverture d'une nouvelle boutique à Waterloo en Ontario, le déménagement d'une boutique au Québec et la rénovation de notre boutique du Toronto Eaton Centre terminée au premier trimestre de 2010, nous sommes maintenant beaucoup mieux outillés pour profiter des opportunités offertes par le marché de l'Est Canadien.

En date de ce rapport de gestion, notre réseau se répartit comme suit :

| | Québec | Ontario | Nouveau-Brunswick | Nouvelle-Écosse | Total |
|---|-------------|-------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Bikini Village | 29 | 28 | 1 | 1 | 59 |
| Océan Bikini Village | 3 | | | | 3 |
| Lanaï | 1 | | | | 1 |
| TOTAL : | 33 | 28 | 1 | 1 | 63 |
| Ouvertes ou entièrement rénovées récemment | 19 | 13 | 1 | 1 | 34 |
| En % (nouvelles ou rénovées) | 58 % | 46 % | 100 % | 100 % | 54 % |

Nous prévoyons, pour l'exercice 2010, fermer cinq autres boutiques non performantes et en fin de bail. À la fin du présent exercice, notre réseau sera réparti comme suit :

| | Québec | Ontario | Nouveau-Brunswick | Nouvelle-Écosse | Total |
|---|-------------|-------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Bikini Village | 29 | 24 | 1 | 1 | 55 |
| Océan Bikini Village | 2 | | | | 2 |
| Lanaï | 1 | | | | 1 |
| TOTAL : | 32 | 24 | 1 | 1 | 58 |
| Ouvertes ou entièrement rénovées récemment | 19 | 13 | 1 | 1 | 34 |
| En % (nouvelles ou rénovées) | 59 % | 54 % | 100 % | 100 % | 59 % |

L'analyse des pages subséquentes décrit les mesures que nous avons prises pour peaufiner notre stratégie d'exploitation en réponse aux conditions changeantes du marché, de manière à maximiser la valeur actionnariale et ceci, en dépit des défis économiques temporaires. Ce rapport examine également certains éléments qui ont eu une incidence sur les périodes de 2010 et de 2009 sous discussion.

Le rapport suivant est un sommaire d'informations financières choisies et des résultats comparatifs pour les périodes de trois mois terminées le 1^{er} mai 2010 et le 2 mai 2009.

Comme il est indiqué, certains chiffres comparatifs ont été retraités en raison de l'adoption de nouvelles normes comptables appliquées de façon rétroactive ou reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|--|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 Retraité ³ |
| | \$ | \$ |
| Produits d'exploitation | 10 028 | 9 914 |
| Bénéfice d'exploitation - BAIIA ¹ | 289 | 248 |
| Moins: | | |
| Intérêts | 179 | 193 |
| Amortissements | 393 | 385 |
| Perte avant impôts sur les bénéfices | (283) | (330) |
| Recouvrement d'impôts | (45) | (72) |
| Perte nette | (238) | (258) |
| Perte par action de base et diluée | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) - de base et dilué | 167 678 | 167 678 |
| Flux de trésorerie | | |
| D'exploitation | (995) | (2 109) |
| De financement | (287) | (57) |
| D'investissement | (439) | (323) |
| Total de l'actif | 18 122 | 20 326 |
| Total du passif à long terme ² | 2 701 | 3 492 |

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 de ce Rapport de gestion trimestriel. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté dans ce tableau.

2) Excluant la portion à court terme de la dette à long terme et des débetures convertibles, les crédits reportés au titre des contrats de location ainsi que les impôts futurs.

3) Les données sont retraitées pour tenir compte des modifications en raison de l'application rétrospective de la modification de convention comptable relative à l'adoption de la nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels mise en œuvre au cours de l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

Premier trimestre terminé le 1^{er} mai 2010 comparé au premier trimestre terminé le 2 mai 2009.*Produits d'exploitation*

Pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, les produits d'exploitation de la Société se sont élevés à 10 millions \$, une légère augmentation comparé au 9,9 millions \$ de la période de trois mois correspondante de l'année précédente. Une diminution de 1,2 % sur les ventes comparables, qui comparent les ventes d'un même nombre de boutiques durant la même période.

Marge d'exploitation BAIIA¹

Pour le premier trimestre de 2009, la Société montre un BAIIA¹ (tel que précédemment défini dans la rubrique « Mesures financières non-conformes aux PCGR ») de 289 000 \$ soit 2,9 % comparativement à un BAIIA¹ de 248 000 \$, soit 2,5 % pour le premier trimestre retraité de 2009.

L'augmentation de 41 000 \$ de la marge d'exploitation au premier trimestre de 2010 comparativement au premier trimestre de 2009 est attribuable à une hausse de la contribution marginale des ventes de 244 000 \$, résultat direct de notre stratégie qui consiste à prioriser la vente de marchandises à prix régulier et la gestion stricte de nos inventaires, compensée négativement par une hausse de nos coûts d'opérations de 203 000 \$, causée par l'augmentation des dépenses de loyer découlant de l'accroissement du nombre de boutiques en opérations, par l'augmentation des loyers des boutiques existantes et par des salaires plus élevés liés au changement du salaire minimum au Québec et en Ontario.

Frais financiers et amortissements

Les charges de financement ont diminué pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, passant de 193 000 \$ en 2009 à 179 000 \$ en raison de la diminution des intérêts sur la débenture convertible compte tenu des versements en capital ayant débuté en juillet 2009.

La trésorerie à court terme de la Société est investie de façon prudente dans une banque à charte canadienne. Les frais financiers comprennent également une dépense d'intérêts hors-caisse calculés sur la composante passif des débentures convertibles ainsi que de l'amortissement des frais de financement d'un montant de 69 000 \$ (72 000 \$ en 2009).

La dépense d'amortissement a légèrement augmenté de 2,1 % pour le trimestre terminé le 1^{er} mai 2010 à 393 000 \$, comparativement à 385 000 \$ pour le trimestre terminé le 2 mai 2009.

Perte avant impôts sur les bénéfices

Pour le trimestre terminé le 1^{er} mai 2010, la Société a enregistré une perte avant impôts sur les bénéfices de 283 000 \$, comparativement à une perte avant impôts sur les bénéfices de 330 000 \$ pour la même période retraitée l'année précédente.

Impôts sur les bénéfices

La Société a enregistré un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 45 000 \$ au cours du premier trimestre de 2010, soit un taux d'imposition de 15,9 %, comparativement à un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 72 000 \$ ou 21,8 % au cours de la période correspondante retraitée de 2009. L'écart dans les taux d'imposition est dû en partie à la diminution du taux effectif d'impôt entre 2009 et 2010 et à la proportion entre i) le montant des charges non déductibles et ii) la perte avant impôts.

1) Mesure financière non-conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) telle que définie à la page 4 de ce Rapport de gestion trimestriel. Le rapprochement avec les mesures financières les plus directement comparables établies conformément aux PCGR est présenté à la page 7 de ce présent rapport.

Perte nette

Pour le trimestre terminé le 1^{er} mai 2010, la perte nette est de 238 000 \$ (zéro par action, de base et diluée), comparativement à une perte nette de 258 000 \$ (zéro par action, de base et diluée), pour la même période retraitée l'année précédente.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation ont diminué de 1,1 million \$, comparé à la même période retraitée l'an dernier (passant de flux utilisés de 2,1 millions \$ à 995 000 \$). Cette diminution découle principalement de la diminution des frais payés d'avance liés aux loyers de mai 2009.

Activités de financement

Au cours du premier trimestre de 2010, la Société a remboursé 62 000 \$ en vertu de ses obligations découlant de contrats de location acquisition ainsi que 225 000 \$ sur les débentures convertibles pour un total de 287 000 \$. Pour la période correspondante de 2009, la Société a remboursé 57 000 \$ en vertu de ses obligations découlant de contrat de location acquisition. Les versements en capital sur les débentures convertibles ont débuté en juillet 2009 seulement.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement se sont chiffrées à 439 000 \$ au cours du premier trimestre de 2010, comparé à 323 000 \$ pour la période correspondante de l'année précédente. Au premier trimestre de 2010, nous avons complété les travaux d'aménagement d'une boutique, une nouvelle boutique a été construite et des travaux de rénovations d'une boutique étaient en cours alors qu'au premier trimestre de 2009, une boutique existante avait été complètement rénovée, des travaux de rénovations étaient aussi en cours pour une boutique, et trois nouvelles boutiques étaient en construction.

SITUATION DE TRÉSORERIE FUTURE ¹⁾

Au 1^{er} mai 2010, la Société avait une trésorerie disponible de 2,2 millions \$ et disposait d'une facilité de crédit sur demande pouvant atteindre un montant maximum de 3 millions \$ renouvelable annuellement et dont aucune somme n'était utilisée à cette date. Cette facilité de crédit a été renouvelée le 30 avril 2010 aux conditions suivantes: un premier segment de 1,5 million \$ est disponible en tout temps et si nécessaire, une augmentation saisonnière de 1,5 million \$ est également disponible du 15 septembre au 15 décembre pour un total de 3 millions \$. Le montant disponible est limité à une formule tenant compte des actifs de la Société, moins les réserves spécifiques et les créances prioritaires. Lors de l'exercice 2009, dans le cours normal des activités de l'entreprise, la Société a émis des lettres de crédit et des lettres de garantie de bonne exécution en diminution de cette facilité, représentant 180 000 \$, venant à échéance en août 2010. Cette facilité est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant les stocks, les créances et les immobilisations de la Société et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,95 % (3,0 % en 2009). En vertu des ententes relatives à la facilité de crédit, la Société est soumise à une clause restrictive concernant le respect d'un ratio financier.

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont été les principales sources de financement pour les besoins du fonds de roulement, les remboursements de la dette à long terme et des débentures convertibles ainsi que les dépenses en capital au cours du premier trimestre de 2010.

Comme la gestion du fonds de roulement demeure toujours impérative pour Groupe Bikini Village, la Société en a fait sa priorité à court terme. La gestion de notre fonds de roulement et les facilités de crédits en place permettront d'améliorer la performance de quelques boutiques existantes et de rencontrer notre calendrier de remboursement de la dette à long terme et des débentures convertibles.

1) À lire parallèlement avec « Déclarations prospectives » figurant à la page 5 de ce Rapport de gestion trimestriel.

Afin de gérer pro activement ses besoins de fonds et améliorer sa structure de capital, le 3 mai 2010 la Société a annoncé son intention de déposer une notice d'offre de droits auprès de la Bourse de Toronto et des organismes de réglementation des valeurs mobilières à l'égard d'un placement de droits visant à réunir un produit net d'environ 2 000 000 \$. La situation de trésorerie et la structure de capital améliorée résultant d'une telle offre de droits, si approuvée et complétée, permettra de renforcer l'impact positif du rajeunissement de son réseau de boutiques, la modernisation de ses systèmes d'informations et de son centre de distribution et mettront la Société dans une meilleure position pour prendre avantage de la conjoncture économique plus favorable en temps opportun.

Obligations contractuelles

La Société est liée par des contrats de location de locaux commerciaux à long terme. La plupart de ces baux ont un loyer minimal annuel et un loyer additionnel calculés sur un pourcentage des ventes brutes avec des options de renouvellement pouvant être exercées au gré de la Société ou du locateur. Les loyers minimaux requis au cours des prochains exercices s'établissent comme suit (en milliers de dollars) :

| 2011 (9 mois) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Subséquentement |
|------------------|----------|----------|----------|----------|-----------------|
| 3 844 \$ | 4 828 \$ | 4 280 \$ | 2 871 \$ | 1 980 \$ | 2 768 \$ |

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, il n'y a eu aucun changement important dans les estimations comptables critiques utilisées par la Société, telles que décrites dans notre Rapport de gestion de l'exercice 2009.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration, sur recommandation de son comité de vérification, avant leur diffusion.

NORMES COMPTABLES MISES EN ŒUVRE AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2010

Au cours du premier trimestre terminé le 1^{er} mai 2010, la Société a suivi les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles des états financiers annuels pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié ces nouveaux chapitres du Manuel :

- le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises »;
- le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés »; et
- le chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ».

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, exige l'application de la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tout regroupement d'entreprises. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur totale à la date d'acquisition, à moins qu'une autre norme ne stipule d'autres exigences à cet égard. Le chapitre 1582 permet de comptabiliser toute participation sans contrôle soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de la participation sans contrôle dans l'actif net identifiable acquis. Les coûts d'acquisition liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Le chapitre 1601 reprend les normes d'établissement des états financiers consolidés du chapitre 1600 et le chapitre 1602 exige de comptabiliser les participations sans contrôle à titre de composante distincte des capitaux propres, et de ne plus déduire du résultat net consolidé la part du résultat

net attribuable aux participations sans contrôle. Par conséquent, le résultat net consolidé doit être réparti entre la participation donnant le contrôle et les participations sans contrôle. Ces trois nouveaux chapitres doivent être mis en place concurremment et s'appliqueront prospectivement à tout regroupement d'entreprises de la Société dont la date d'acquisition est le 30 janvier 2011 ou après cette date, et leur application anticipée est permise. La Société s'attend à ce que l'adoption de ces chapitres n'entraînera pas de répercussion sur les états financiers de la Société.

Adoption des normes internationales d'information financière au Canada

Le Conseil des normes du Canada a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'utiliser les Normes internationales d'information financière («IFRS» International Financial Reporting Standards). Les IFRS remplaceront les principes comptables généralement reconnus au Canada (les «PCGR») existants pour ces entreprises. Les nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les sociétés seront tenues de fournir des informations correspondantes selon les IFRS pour l'exercice précédent. Groupe Bikini Village appliquera cette norme à compter du premier trimestre de l'exercice se terminant le 28 janvier 2012. Le passage des PCGR actuellement en vigueur aux IFRS représente une entreprise très importante qui pourrait avoir une incidence non négligeable sur la situation financière et les résultats d'exploitation déclarés de la Société.

La Société a planifié le basculement des PCGR du Canada actuels vers les IFRS, premièrement en mettant en place une ressource professionnelle qui se rapporte formellement au contrôleur et qui a été désignée pour gérer la transition aux IFRS. Un plan d'exécution a par la suite été établi. Le plan d'exécution du projet de basculement aux IFRS de Groupe Bikini Village comporte quatre étapes: soit l'évaluation préliminaire, l'évaluation détaillée, la conception et la mise en œuvre.

La Société a terminé l'étape d'évaluation préliminaire dans le cadre de laquelle les différences majeures entre les PCGR du Canada actuels et les IFRS ont été étudiées et les dispenses prévues à IFRS 1 relativement au passage aux IFRS ont fait l'objet d'une première évaluation. Lors de cette évaluation préliminaire, les normes IFRS pertinentes pour la Société ainsi que les exemptions facultatives qui sont possibles pour le basculement aux IFRS ont été identifiées. De plus, les différences importantes entre les IFRS et les PCGR du Canada ont été établies afin de cibler les priorités pour fins d'évaluation détaillée.

La Société a terminé l'étape d'évaluation détaillée dans le cadre de laquelle une analyse complète de l'incidence des différences entre les deux référentiels de normes relevées lors de l'évaluation préliminaire a été effectuée.

Groupe Bikini Village a déjà évalué que les impacts de l'application des IFRS sur ses processus d'affaires et ses systèmes financiers ne seront pas significatifs. La transition aux IFRS n'aura pas de répercussion importante sur les contrôles internes de la Société. Les différences attribuables aux IFRS pourront entraîner des changements de présentation et de processus devant permettre la communication d'informations plus détaillées dans les notes afférentes aux états financiers. Toutefois, pour l'instant, il n'est pas prévu qu'il en résultera de nombreuses différences pour les traitements comptables utilisés par la Société. Les contrôles et procédures de communication de l'information pourront changer en raison de la transition aux IFRS, mais l'on s'attend, là aussi, à ce que les répercussions soient minimales.

Lors de la troisième phase, soit la conception, la Société procédera à la conception et l'élaboration de solutions détaillées visant à traiter les différences repérées lors des deux étapes précédentes. À la fin de notre exercice 2010, cette étape sera terminée.

Finalement, lors de l'étape de la mise en œuvre, Groupe Bikini Village apportera les modifications jugées nécessaires à ses processus d'affaires, à ses systèmes financiers, à ses conventions comptables, à ses contrôles de communication de l'information et à son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Cette phase sera terminée d'ici la fin de notre exercice 2010.

La Société s'assure que le personnel impliqué dans le processus de basculement aux IFRS a accès à toute la formation nécessaire. Le Comité de vérification reçoit trimestriellement de la direction le suivi du plan de basculement.

Pour l'instant, il n'est pas possible de déterminer quelles seront les conséquences globales du basculement pour la situation financière future et les résultats d'exploitation futurs de la Société. Cette dernière continue de surveiller et d'évaluer les conséquences des différences changeantes entre les PCGR du Canada et les IFRS, l'*International Accounting Standards Board* (l'«IASB») étant censé continuer à publier de nouvelles normes comptables pendant la période de transition. La plupart des ajustements requis en raison du passage aux IFRS seront apportés de manière rétrospective aux soldes d'ouverture du déficit à la date du premier bilan comparatif présenté selon les normes applicables à cette date. Cependant, suite à l'analyse complète des normes IFRS, nous avons effectué, s'il y avait lieu, des choix relativement à ces normes et nous avons noté pour certaines d'entre elles des différences avec nos conventions comptables actuelles. La liste ci-dessous ne doit pas être considérée comme exhaustive ; elle vise plutôt à mettre en évidence les secteurs des différences comptables qui, de l'avis actuel de la Société, s'avéreront les plus importants au moment de la conversion aux IFRS.

| Normes | Comparaison entre IFRS et PCGR | Conclusions préliminaires |
|---|--|--|
| Immobilisations corporelles (IAS 16) | <p><i>IFRS</i> : Après leurs comptabilisations initiales, nous pouvons évaluer nos immobilisations corporelles selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation.</p> <p><i>PCGR</i> : Le modèle de la réévaluation n'est pas permis.</p> | Nous continuerons d'utiliser le modèle du coût afin d'éviter les variations de la juste valeur des immobilisations au bilan et des impacts correspondants à l'état des résultats. |
| | <p><i>IFRS</i> : Nous devons amortir nos immobilisations corporelles en fonction de leurs composantes.</p> <p><i>PCGR</i> : Les règles d'identification des composantes sont moins exigeantes.</p> | Aucune composante ne sera amortie distinctement, car nous en sommes venus à la conclusion suite à une analyse, qu'il n'y a aucune composante significative dans nos immobilisations corporelles. |
| Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) | <p><i>IFRS</i> : Lorsque les options d'achat d'actions attribuées sont acquises graduellement, chaque tranche doit être considérée comme une attribution séparée.</p> <p><i>PCGR</i> : Les acquisitions graduelles peuvent être considérées comme une attribution unique.</p> | La charge de rémunération devra être constatée sur la durée d'acquisition des droits de chaque tranche. |
| Débtentures convertibles (IAS 32) | <p><i>IFRS</i> : Lorsque la valeur comptable initiale d'un instrument financier composé est ventilée en composantes capitaux propres et passif, il convient d'affecter à la composante capitaux propres le montant résiduel obtenu après avoir déduit de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble, le montant déterminé séparément pour la composante passif.</p> <p><i>PCGR</i> : Méthodes d'évaluation permises pour la séparation des éléments des instruments financiers hybrides :</p> <p>1) attribuer à la composante la moins facile à évaluer le montant résiduel après déduction du montant déterminé séparément pour la</p> | Les composantes de la débtenture convertible devront être réévaluées pour se conformer à IAS 32. |

| Normes | Comparaison entre IFRS et PCGR | Conclusions préliminaires |
|--|---|--|
| Déventures convertibles (IAS 32)(suite) | composante la plus facilement évaluable ; 2) évaluer séparément les composantes passif et capitaux propres et, dans la mesure nécessaire, ajuster proportionnellement les montants ainsi obtenus, de sorte que la somme des valeurs des composantes soit égale à la valeur de l'instrument pris dans son ensemble. | |
| Résultat par action (IAS 33) | <p><i>IFRS</i> : Nous devons déterminer de manière indépendante, pour la période courante et le cumulatif, le nombre d'actions potentielles dilutives à considérer dans le résultat dilué par action.</p> <p><i>PCGR</i> : Ce nombre est déterminé de manière indépendante pour la période courante, mais le cumulatif est une moyenne pondérée des périodes.</p> | Le résultat dilué par action sera différent. |
| | <p><i>IFRS</i> : Lors du calcul du résultat dilué par action, il faut tenir compte du prix d'exercice des options qui serait encaissé auquel s'ajoute le coût de la rémunération à comptabiliser jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits lorsque l'effet est dilutif.</p> <p><i>PCGR</i> : Le coût de la rémunération à comptabiliser jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits n'est pas tenu en compte.</p> | Le résultat dilué par action sera différent. |
| Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (IAS 37) | <p><i>IFRS</i> : Une provision est constatée dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes : une obligation présente existe par suite d'une opération ou d'un événement passé ; il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation ; et l'obligation peut être estimée de façon fiable. Dans ce cas-ci, «probable» signifie plus probable qu'improbable.</p> <p><i>PCGR</i> : Le critère de constatation dans les états financiers est «vraisemblable», ce qui représente un seuil plus élevé que «probable».</p> | Il est possible que certaines provisions ou certains passifs éventuels devront être constatés. |
| Présentation des états financiers (IAS 1) | <p><i>IFRS</i> : Classification de l'état des résultats par fonction ou par nature.</p> <p><i>PCGR</i> : Aucune exigence concernant la classification des charges.</p> | <p>L'état des résultats sera présenté selon la méthode des «charges par fonction».</p> <p>Des informations supplémentaires devront être présentées dans les notes afférentes aux états financiers.</p> |

Nous avons également fait des choix à l'égard de certaines exemptions à l'application rétrospective offerts par l'IFRS 1 à la date de transition, lesquels sont présentés dans le tableau suivant :

| Exemptions facultatives | Conclusions préliminaires |
|---|--|
| Juste valeur ou réévaluation en tant que coût présumé | L'exemption nous permet d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Elle nous permet également d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle établie, selon le référentiel comptable antérieur, à la date de transition aux IFRS ou avant cette date, comme coût présumé à la date de réévaluation. |
| Paiement fondé sur des actions | L'exemption nous permet de ne pas appliquer la norme aux instruments de capitaux propres dont les droits sont acquis avant la date de transition aux IFRS. * Nous avons choisi de nous prévaloir de cette exemption lorsqu'il était possible. |
| Instruments financiers composés | À la date de transition aux IFRS, un nouvel adoptant n'est pas tenu de distinguer la composante passif et la composante capitaux propres, si la composante passif est éteinte à la date de transition aux IFRS. * Nous avons choisi de nous prévaloir de cette exemption lorsqu'il était possible. |
| Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle | L'exemption nous permet d'évaluer le passif à la date de transition aux IFRS selon IAS 37. * Nous avons choisi de nous prévaloir de cette exemption. |

Les autres exemptions facultatives ne s'appliquent que de façon limitée ou ne s'appliquent aucunement à la Société.

Le projet de conversion aux IFRS de la Société progresse conformément à l'échéancier prévu. Au fur et à mesure que ce projet progressera, la Société pourra modifier ses intentions et les étapes à franchir qui ont été communiquées au moment de la présentation de l'information afin de tenir compte des modifications apportées aux normes internationales en cours d'élaboration ou à la lumière de nouvelles informations ou d'autres facteurs externes dont elle pourrait prendre connaissance d'ici au basculement.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le contrôleur (agissant à titre de chef des finances) ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société (tels que définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) et ont conclu que ces contrôles et procédures fonctionnaient efficacement en date du 1^{er} mai 2010.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Groupe Bikini Village est également responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR canadiens. Il devrait toutefois être noté qu'un système de contrôle, peu importe comment bien conçu ou exploité il est, peut seulement fournir l'assurance raisonnable que les objectifs du système de contrôle sont atteints.

Au cours de la période commençant le 31 janvier 2010 et se terminant le 1^{er} mai 2010 inclusivement, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Bikini Village inc. qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe Bikini Village inc.

RISQUES ET INCERTITUDES

Pour la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, il n'y a eu aucun changement significatif en ce qui concerne les risques et incertitudes tels que décrits dans notre Rapport de gestion de l'exercice 2009.

Les risques et incertitudes décrits ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société pourrait être exposée. D'autres risques et incertitudes inconnus de la Société à ce jour pourraient également avoir une incidence néfaste sur son rendement financier.

Plusieurs produits de la Société sont de nature saisonnière et les ventes de marchandises sont historiquement plus élevées au deuxième et au quatrième trimestre. Les activités de ces trimestres sont assujetties à un certain risque lié aux facteurs climatiques. Même si la Société s'engage à contrôler ses coûts variables pour mitiger l'impact de ce risque, plusieurs autres coûts sont fixes, comme les loyers, ce qui amène la Société à présenter des résultats parfois disproportionnés tout au long des trimestres. Le caractère saisonnier du secteur d'activité fait en sorte que les résultats de chacun des trimestres ne traduisent pas nécessairement le rendement de l'exercice dans son ensemble.

Bien que la conjoncture économique au Canada se soit améliorée, la Société peut être sujette à une détérioration des facteurs économiques influant sur les dépenses de consommation. Groupe Bikini Village n'exerce pas de contrôle sur plusieurs facteurs externes qui influencent les variables économiques et la confiance générale des consommateurs, comme les cycles économiques, les taux d'intérêts, le niveau d'endettement personnel, le taux de chômage et le niveau du revenu personnel disponible. De plus, des événements comme des troubles politiques ou sociaux, des désastres naturels, des épidémies ou des attentats terroristes peuvent avoir une incidence défavorable considérable sur les résultats de la Société, surtout durant une période de pointe. La direction suit de près l'évolution de la conjoncture et estime son incidence sur les activités de la Société et tient compte de ces estimations au moment d'arrêter ses décisions d'exploitation à court terme et ses décisions stratégiques à plus long terme.

L'incapacité de la Société à obtenir ou renouveler à des conditions favorables certains espaces locatifs, pourrait avoir des incidences négatives sur l'entreprise et ses résultats d'exploitation.

La Société est tributaire de l'efficacité de l'exploitation de son centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'exploitation du centre de distribution (par exemple, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement de ses boutiques en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes futures qui risqueraient de diminuer considérablement les résultats d'exploitation de la Société.

Les marchés ciblés par la Société, c'est-à-dire la vente au détail de maillots pour femmes et hommes, de vêtements de plage et de voyage et certains accessoires de plage évoluent dans un environnement où règne une forte concurrence. Nos deux bannières, Bikini Village et Océan Bikini Village ainsi que notre nouvelle boutique test Lanai (vêtements de marques reconnues pour jeunes filles) font face à plusieurs types de concurrents, de la boutique unique aux chaînes de boutiques, aussi bien que de la part des magasins traditionnels à grande surface. Groupe Bikini Village doit continuellement revoir ses stratégies de façon à conserver sa position de leader dans le marché; une concurrence accrue pourrait empêcher la Société d'atteindre ses objectifs. Son incapacité à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner le rétrécissement de sa part de marché.

Cependant, Groupe Bikini Village jouit de nombreux avantages qui nous permettent de demeurer

compétitifs, incluant l'excellente qualité de nos produits (comprenant des marques privées et des collections exclusives), la multitude de choix que nous offrons, notre service à la clientèle de qualité supérieure, l'atmosphère chaleureuse et invitante de nos boutiques récemment rénovées ou ouvertes, les emplacements stratégiques de nos boutiques ainsi que l'accueil chaleureux et le service personnalisé que les clients reçoivent, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, l'un de nos avantages-clés est que la plupart des autres détaillants ne vendent ces produits spécialisés que durant la saison estivale alors que Groupe Bikini Village avec ses bannières Bikini Village et Océan Bikini Village est une destination tout au long de l'année.

Pour de plus amples renseignements, nous vous référons également à la rubrique « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2010 de la Société, qui est incorporée par référence à ce rapport de gestion et peut également être consultée sur notre site internet à www.bikinivillage.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

SITUATION FINANCIÈRE

L'actif total de la Société se chiffre à 18,1 millions \$ au 1^{er} mai 2010, comparativement à 20 millions \$ au 30 janvier 2010, en raison surtout de la réduction de l'encaisse ayant servi principalement à réduire les comptes payables.

Au 1^{er} mai 2010, les débiteurs sont de 47 000 \$, comparé à 167 000 \$ au 30 janvier 2010.

Les impôts sur les bénéfices à recevoir sont de 4 000 \$ au 1^{er} mai 2010 et au 30 janvier 2010.

Au 1^{er} mai 2010, nos stocks s'établissent à 6,1 millions \$, par rapport à 6,2 millions \$ au 30 janvier 2010. À la fin du premier trimestre l'an dernier, nos stocks s'établissaient à 8 millions \$. Notre gestion dynamique des inventaires a permis cette réduction sensible tout en assurant un niveau d'inventaires adéquat pour supporter nos ventes à venir.

Les frais payés d'avance s'établissent à 678 000 \$ au 1^{er} mai 2010 comparativement à 580 000 \$ au 30 janvier 2010. L'écart s'explique en partie par des déboursés pour une campagne d'affichage débutant en mai 2010 et en partie par une diminution des acomptes aux fournisseurs pour les activités d'importation.

Les impôts futurs à court et à long terme se situent respectivement à 336 000 \$ et 418 000 \$ pour un total de 754 000 \$ au 1^{er} mai 2010, par rapport à 266 000 \$ et 443 000 \$ respectivement, pour un total de 709 000 \$ au 30 janvier 2010.

La valeur comptable des immobilisations de Groupe Bikini Village se chiffre à 7,9 millions \$ au 1^{er} mai 2010 inchangé par rapport au 7,9 millions \$ au 30 janvier 2010. Le total de nos investissements en immobilisations au cours du premier trimestre de 2010 compense l'amortissement de cette période.

La valeur comptable des actifs incorporels de la Société se chiffre à 464 000 \$ au 1^{er} mai 2010 comparativement à 497 000 \$ au 30 janvier 2010.

Le total des dettes s'élevait à 8,3 millions \$ au 1^{er} mai 2010, comparé à 9,9 millions \$ au 30 janvier 2010. La diminution de la dette est attribuable au remboursement de la dette à long terme et des débentures convertibles ainsi que la diminution des comptes payables et taxes de vente à payer.

Malgré une augmentation de 16 000 \$ du surplus d'apport relatif au régime de rémunération à base d'actions, pour la période terminée le 1^{er} mai 2010, l'avoir des actionnaires a diminué à 9,8 millions \$ durant la période ayant été impacté négativement par la perte nette de 238 000 \$.

Le fonds de roulement de Groupe Bikini Village est de 4,4 millions \$ au 1^{er} mai 2010 alors qu'il était de 4,7 millions \$ au 30 janvier 2010; notre ratio de fonds de roulement se chiffrait à 1,9 à la fin du premier trimestre, comparé à 1,7 à la fin de l'année 2009.

ACTIONS EN CIRCULATION

Au 1^{er} mai 2010, la Société comptait 167 678 115 actions ordinaires en circulation (167 678 115 au 30 janvier 2010). À la même date, 4 700 000 options d'achat d'actions (4 700 000 au 30 janvier 2010) étaient en circulation à des prix d'exercice variant de 0,08 \$ à 0,13 \$ pour un prix d'exercice moyen pondéré de 0,09 \$ (0,09 \$ au 30 janvier 2010) échéant jusqu'en 2018. Au cours de la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, aucune option d'achat d'actions (aucune en 2009) ont expiré ou ont été annulées.

Aucune option d'achat d'actions ordinaires n'a été octroyée au cours du premier trimestre de 2010 (aucune en 2009).

Le 3 mai 2010, la Société a annoncé son intention de déposer une notice d'offre de droits auprès de la Bourse de Toronto et des organismes de réglementation des valeurs mobilières à l'égard d'un placement de droits visant à réunir un produit net d'environ 2 000 000 \$.

La Société a aussi l'intention, sous réserve de l'approbation des porteurs de ses actions ordinaires, de regrouper les actions en circulation à raison d'une nouvelle action pour chaque tranche de 100 à 150 actions actuellement en circulation.

INFORMATION ADDITIONNELLE

Le présent rapport de gestion est préparé en date du 9 juin 2010 et vise à faciliter la compréhension et l'évaluation des tendances et des changements importants, ainsi que des risques et des incertitudes associés aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société. Pour d'autres informations relatives à la Société, y compris les états financiers annuels et la Notice annuelle, veuillez consulter notre site internet à www.bikinivillage.com ou le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un sommaire d'informations financières choisies provenant des états financiers trimestriels non vérifiés de la Société pour chacun des huit plus récents trimestres complétés.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

| | Premier trimestre | | Quatrième trimestre | | Troisième trimestre | | Deuxième trimestre | |
|---|-----------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|
| | 2010 | 2009 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 | 2009 | 2008 |
| Année financière | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | Retraité ¹ | | Retraité ¹ | | Retraité ¹ | | Retraité ¹ | |
| Produits d'exploitation | 10 028 | 9 914 | 13 042 | 12 988 | 6 658 | 5 167 | 11 408 | 12 768 |
| Bénéfice net (perte nette) | (238) | (258) | 796 | 615 | (1 794) | (2 134) | (221) | 839 |
| Montants par action | | | | | | | | |
| Bénéfice (perte) de base et dilué(e) | - | - | - | - | (0,01) | (0,01) | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) | | | | | | | | |
| De base | 167 678 | 167 678 | 167 678 | 170 128 | 167 678 | 172 502 | 167 678 | 172 678 |

Les fluctuations entre les trimestres sont principalement attribuables à la saisonnalité.

1) Les données sont retraitées pour tenir compte des modifications en raison de l'application rétrospective de la modification de convention comptable relative à l'adoption de la nouvelle norme comptable portant sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels mise en œuvre au cours de l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

PERSPECTIVES ¹⁾

Plusieurs facteurs indiquent et suggèrent une amélioration des perspectives de Groupe Bikini Village en 2010. Les conditions récentes du marché montrent des signes d'amélioration, la confiance des consommateurs est en croissance et nos efforts soutenus d'optimisation et de gestion des inventaires ont augmenté notre habilité à nous adapter à des conditions changeantes et bonifié notre situation d'inventaire et de trésorerie. Malgré tout, Groupe Bikini Village demeure prudente et continuera à opérer avec les règles appliquées lors du récent ralentissement économique jusqu'à ce que nous ayons la certitude que le commerce de détail ait repris sa vitesse de croisière.

L'expérience acquise au cours de la dernière récession a démontré l'efficacité de la stratégie d'adaptation de la Société aux conditions changeantes du marché et positionne maintenant cette dernière dans une bonne situation pour prendre avantage des conditions améliorées. Dans les prochains trimestres, la Société continuera à adapter son approche opérationnelle et financière afin de tenir compte des réalités du marché en continuant d'accorder une attention particulière à la gestion du fonds de roulement, des inventaires et des approvisionnements ainsi qu'à nos investissements en capital et notre niveau de dettes et au contrôle des coûts.

Reconnaissant que les variations cycliques sont temporaires et font partie de notre réalité et qu'historiquement le succès à long terme appartient à ceux qui sont prêts à rapidement rebondir pour prendre avantage de meilleures conditions, la Société n'a jamais cessé au cours des deux dernières années ses investissements dans l'amélioration de son réseau de boutiques et nous sommes persuadés que ces efforts seront récompensés lors de la reprise. Durant cette période, nous avons mis l'accent sur la fermeture des boutiques non performantes, sur la rénovation des boutiques existantes qui généreront une croissance des ventes et profité de l'expiration de certains baux pour déplacer des boutiques dans des locaux plus petits situés dans des zones à trafic élevé des centres commerciaux où l'on peut atteindre nos volumes d'affaires tout en générant une rentabilité accrue.

En plus des progrès importants faits dans le rajeunissement de notre réseau, Groupe Bikini Village a aussi investi dans la modernisation de ses systèmes d'informations et dans son système de distribution pour rendre ses opérations plus efficaces et plus productives. Nous croyons fermement que ces efforts combinés nous ont rendu plus compétitifs et nous sommes confiants et enthousiastes quant au futur de notre organisation. Étant donné les résultats positifs que ces stratégies ont générés, nous demeurerons fidèles à ces dernières, en portant une attention particulière à la performance de tous les niveaux de l'organisation, en attendant une reprise totale du secteur du détail qui nous permettra de faire à nos actionnaires la démonstration du plein potentiel de nos stratégies.

Au début du second trimestre, Groupe Bikini Village a également posé des gestes, qui nous l'espérons, donneront à la Société une plus grande latitude pour créer de la valeur pour ses actionnaires en lui permettant de créer ses propres opportunités ou de prendre avantage d'autres alternatives stratégiques pouvant se présenter. En effet le 3 mai 2010, la Société a annoncé son intention de déposer une notice d'offre de droits et un regroupement de ses actions à raison d'une nouvelle action pour chaque tranche de 100 à 150 actions actuellement en circulation. Si approuvés et complétés, l'offre de droits et le regroupement de ses actions donneront à Groupe Bikini Village une meilleure structure de capital, une meilleure trésorerie et une flexibilité accrue pour créer de la valeur pour nos actionnaires.

Président et chef de la direction



Yves Simard

1) À lire parallèlement avec « Déclarations prospectives » figurant à la page 5 de ce Rapport de gestion trimestriel.

États des résultats et du résultat étendu

(en milliers de dollars, sauf les montants relatifs aux actions)
(non vérifiés)

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | | Retraité note 2 |
| | \$ | \$ |
| Produits d'exploitation | 10 028 | 9 914 |
| Coût des produits vendus, frais d'exploitation et d'administration (note 4) | 9 739 | 9 666 |
| Intérêts (note 5) | 179 | 193 |
| Amortissements | 393 | 385 |
| | 10 311 | 10 244 |
| Perte avant impôts sur les bénéfices | (283) | (330) |
| Recouvrement d'impôts sur les bénéfices (note 6) | (45) | (72) |
| Perte nette et résultat étendu | (238) | (258) |
| Perte par action, de base et diluée (note 7) | - | - |
| Moyenne pondérée d'actions en circulation | 167 678 115 | 167 678 115 |

États du déficit

(en milliers de dollars)
(non vérifiés)

| | Trois mois terminés le | |
|---|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | | Retraité note 2 |
| | \$ | \$ |
| Déficit au début tel que déjà établi | (21 122) | (19 617) |
| Ajustement au déficit d'ouverture découlant de l'adoption de la nouvelle norme comptable Chapitre 3064 - Écart d'acquisition et actifs incorporels, déduction faite des impôts afférents de 15 000\$ | - | (28) |
| Solde retraits au début | (21 122) | (19 645) |
| Perte nette | (238) | (258) |
| Déficit à la fin | (21 360) | (19 903) |

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bilan

(en milliers de dollars)
(non vérifiés)

| Au | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 | 30 janvier 2010 |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------|
| | | Retraité note 2 | |
| Actif | \$ (Non vérifié) | \$ (Non vérifié) | \$ (Vérifié) |
| Actif à court terme | | | |
| Encaisse | 2 208 | 1 857 | 3 929 |
| Débiteurs | 47 | 39 | 167 |
| Impôts sur les bénéfices | 4 | 270 | 4 |
| Stocks | 6 069 | 8 031 | 6 223 |
| Charges payées d'avance | 678 | 1 450 | 580 |
| Impôts futurs | 336 | 533 | 266 |
| | 9 342 | 12 180 | 11 169 |
| Immobilisations (note 8) | 7 898 | 7 674 | 7 903 |
| Actifs incorporels (note 9) | 464 | 472 | 497 |
| Impôts futurs | 418 | - | 443 |
| | 18 122 | 20 326 | 20 012 |
| Passif et capitaux propres | | | |
| Passif | | | |
| À court terme | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 3 775 | 4 088 | 5 268 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme et des débentures convertibles (note 10 et 11) | 1 171 | 978 | 1 159 |
| | 4 946 | 5 066 | 6 427 |
| Crédits reportés au titre des contrats de location | 629 | 419 | 629 |
| Dette à long terme (note 10) | 497 | 673 | 528 |
| Composante passif des débentures convertibles (note 11) | 2 204 | 2 819 | 2 360 |
| Impôts futurs | - | 140 | - |
| | 8 276 | 9 117 | 9 944 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital-actions (note 12) | 27 702 | 27 702 | 27 702 |
| Composante capitaux propres des débentures convertibles (note 11) | 1 137 | 1 137 | 1 137 |
| Surplus d'apport | 2 367 | 2 273 | 2 351 |
| Déficit | (21 360) | (19 903) | (21 122) |
| | 9 846 | 11 209 | 10 068 |
| | 18 122 | 20 326 | 20 012 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

Engagements (note 15)

Au nom du Conseil



Scott Leckie
Administrateur



Joe Marsilii
Administrateur

États des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)
(non vérifiés)

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | | Retraité note 2 |
| | \$ | \$ |
| Activités d'exploitation | | |
| Perte nette | (238) | (258) |
| Ajustements (note 14) | 433 | 426 |
| | 195 | 168 |
| Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14) | (1 190) | (2 277) |
| Activités d'exploitation | (995) | (2 109) |
| Activités de financement | | |
| Remboursement de débetures convertibles | (225) | - |
| Remboursement de la dette à long terme | (62) | (57) |
| Activités de financement | (287) | (57) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (439) | (311) |
| Acquisition d'actifs incorporels | - | (12) |
| Activités d'investissement | (439) | (323) |
| Variation nette de l'encaisse | (1 721) | (2 489) |
| Encaisse au début | 3 929 | 4 346 |
| Encaisse à la fin | 2 208 | 1 857 |

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes complémentaires

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

1. Principes de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR » canadiens) pour l'information financière intermédiaire et par conséquent, ils ne comprennent pas toute l'information et toutes les notes exigées par les PCGR canadiens qui s'appliquent aux états financiers annuels. De l'avis de la direction, tous les redressements (qui constituent des écritures de régularisation récurrentes normales) considérés comme nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière de la Société ont été pris en compte. Les états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la direction de Groupe Bikini Village inc. ("Groupe Bikini Village" ou la "Société") et n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part des vérificateurs de Groupe Bikini Village inc. Ils devraient être lus en tenant compte des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010 et des notes y afférentes.

Les activités de la Société ont un caractère saisonnier, les ventes de marchandises étant historiquement plus élevées aux deuxième et quatrième trimestres. Conséquemment, la perte d'exploitation pour le trimestre terminé le 1^{er} mai 2010 n'est pas nécessairement révélatrice des résultats d'exploitation d'un exercice complet.

2. Conventions comptables

Au cours du premier trimestre terminé le 1^{er} mai 2010, la Société a suivi les mêmes conventions comptables et méthodes d'application que celles des états financiers annuels pour l'exercice terminé le 30 janvier 2010.

La Société a adopté au cours de l'exercice 2009 le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui a remplacé le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». La principale incidence de la mise en œuvre de cette norme a trait à la méthode comptable à l'égard des dépenses de marketing. Selon cette nouvelle norme, les dépenses de marketing sont passées immédiatement entièrement en charges au début de la campagne. Avant l'adoption de la norme, ces dépenses étaient comptabilisées en charges payées d'avance et amorties sur la durée de la campagne. Par conséquent, certains chiffres de la période comparative de 2009 ont été retraités. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'augmentation (diminution) des données comparatives incluses dans le présent document au 1^{er} mai 2010 et pour la période terminée à cette date par rapport aux données présentées antérieurement.

| Augmentation (diminution) en milliers de dollars | Au 2 mai 2009 et pour la période de trois mois terminée à cette date \$ |
|--|---|
| Débiteurs | - |
| Charges payées d'avance | - |
| Créditeurs et charges à payer | - |
| Impôts futurs | - |
| Perte nette | (28) |
| Déficit d'ouverture | 28 |
| Déficit de clôture | - |

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

3. Modifications de conventions comptables futures

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié ces nouveaux chapitres du Manuel :

- le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises »;
- le chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés »; et
- le chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ».

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, exige l'application de la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tout regroupement d'entreprises. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur totale à la date d'acquisition, à moins qu'une autre norme ne stipule d'autres exigences à cet égard. Le chapitre 1582 permet de comptabiliser toute participation sans contrôle soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de la participation sans contrôle dans l'actif net identifiable acquis. Les coûts d'acquisition liés au regroupement d'entreprises sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés. Le chapitre 1601 reprend les normes d'établissement des états financiers consolidés du chapitre 1600 et le chapitre 1602 exige de comptabiliser les participations sans contrôle à titre de composante distincte des capitaux propres, et de ne plus déduire du résultat net consolidé la part du résultat net attribuable aux participations sans contrôle. Par conséquent, le résultat net consolidé doit être réparti entre la participation donnant le contrôle et les participations sans contrôle.

Ces trois nouveaux chapitres doivent être mis en place concurremment et s'appliqueront prospectivement à tout regroupement d'entreprises de la Société dont la date d'acquisition est le 30 janvier 2011 ou après cette date, et leur application anticipée est permise. La Société s'attend à ce que l'adoption de ces chapitres n'entraîne pas de répercussion sur les états financiers de la Société.

Adoption des normes internationales d'information financière au Canada

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'utiliser les Normes internationales d'information financières (« IFRS » International Financial Reporting Standards). Les IFRS remplaceront les PCGR canadiens existants pour ces entreprises. Les nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les sociétés seront tenues de fournir des informations correspondantes selon les IFRS pour l'exercice précédent. Groupe Bikini Village appliquera cette norme à compter du premier trimestre de l'exercice se terminant le 28 janvier 2012. La Société prévoit que la transition aux IFRS aura une incidence sur la présentation de l'information financière, les processus d'affaires, les contrôles internes et les systèmes d'information. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura la transition aux IFRS dans ces domaines et continuera d'investir dans la formation et les ressources tout au long de la période transitoire afin de faciliter le processus de conversion et de s'assurer qu'il se déroule en temps opportun. Les vérificateurs externes sont également consultés tout au long du processus.

4. Informations supplémentaires sur le coût des produits vendus

Pour la période terminée le 1^{er} mai 2010, le coût des stocks comptabilisé à titre de charge et inclus dans le coût des marchandises vendues, frais d'exploitation et d'administration totalise 4,2 millions \$ (4,4 millions \$ en 2009). Le montant reflétant le coût des stocks comptabilisé à titre de charge pour la période inclut 206 000 \$ (316 000 \$ en 2009) résultant du fait que la valeur nette de réalisation est plus basse que le coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours de l'exercice précédent n'a été contre passée.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

5. Intérêts

| | Trois mois terminés le | |
|---------------------|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | \$ | \$ |
| Dette à long terme | 157 | 173 |
| Autres | 22 | 24 |
| | 179 | 197 |
| Intérêts créditeurs | - | (4) |
| | 179 | 193 |

6. Impôts sur les bénéfices

Le recouvrement d'impôts sur les bénéfices se répartit comme suit :

| | Trois mois terminés le | |
|--------------------------|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | \$ | \$ |
| Impôts sur les bénéfices | - | - |
| Impôts futurs | (45) | (72) |
| | (45) | (72) |

7. Perte par action

Le tableau suivant présente le détail du rapprochement des numérateurs et dénominateurs du calcul de la perte par action, de base et diluée.

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | \$ | \$ |
| De base et diluée | | |
| Perte nette | (238) | (258) |
| Perte par action, de base et diluée | - | - |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et diluée | 167 678 115 | 167 678 115 |

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

7. Perte par action (suite)

Des options donnant droit d'acheter 4 700 000 actions au cours de la période terminée le 1^{er} mai 2010 (4 900 501 en 2009) susceptibles de diluer le bénéfice de base par action à l'avenir n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la perte diluée par action en raison de leurs effets antidilutifs.

Des débetures pour 3 750 000 \$ (4 500 000 \$ en 2009) pouvant être converties en 18 750 000 actions ordinaires (22 500 000 en 2009) susceptibles de diluer le bénéfice de base par action à l'avenir n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la perte par action diluée en raison de leurs effets antidilutifs.

8. Immobilisations

| Au | 1 mai 2010 | | 2 mai 2009 | | 30 janvier 2010 | |
|-------------------------|------------|----------------------|------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Équipements | 1 250 | 439 | 1 559 | 675 | 1 241 | 376 |
| Améliorations locatives | 10 851 | 3 764 | 9 982 | 3 192 | 10 505 | 3 467 |
| | 12 101 | 4 203 | 11 541 | 3 867 | 11 746 | 3 843 |
| Amortissement cumulé | 4 203 | | 3 867 | | 3 843 | |
| Valeur comptable nette | 7 898 | | 7 674 | | 7 903 | |

La valeur comptable nette des immobilisations inclut 861 000 \$ de biens loués en vertu de contrats de location acquisition (916 000 \$ au 2 mai 2009 et 863 000 \$ au 30 janvier 2010), respectivement 371 000 \$ en équipements (430 000 \$ au 2 mai 2009 et 359 000 \$ au 30 janvier 2010) et 490 000 \$ en améliorations locatives (486 000 \$ au 2 mai 2009 et 504 000 \$ au 30 janvier 2010).

9. Actifs incorporels

| Au | 1 mai 2010 | | 2 mai 2009 | | 30 janvier 2010 | |
|------------------------|------------|----------------------|------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Logiciels | 642 | 178 | 627 | 155 | 642 | 145 |
| Amortissement cumulé | 178 | | 155 | | 145 | |
| Valeur comptable nette | 464 | | 472 | | 497 | |

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

10. Dette à long terme

| Au | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 | 30 janvier 2010 |
|---|------------------|------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Obligations découlant d'un contrat de location acquisition remboursable en 48 versements égaux, échéant en novembre 2012, intérêts au taux fixe de 5,63 % | 667 | 901 | 727 |
| Obligations découlant d'un contrat de location acquisition remboursable en 48 versements égaux, échéant en mars 2014, intérêts au taux fixe de 6,56 % | 101 | - | 60 |
| | 768 | 901 | 787 |
| Tranche échéant à moins d'un an | 271 | 228 | 259 |
| | 497 | 673 | 528 |

Le 8 septembre 2009, la Société a obtenu un second contrat de location acquisition avec RBC Banque Royale pour le financement des aménagements et équipements informatiques du centre de distribution.

Au 1^{er} mai 2010, la Société dispose d'une facilité de crédit à demande d'un montant maximal de 3 000 000 \$ renouvelable annuellement et dont aucune somme n'était utilisée au 1^{er} mai 2010. Un premier segment de 1,5 million \$ est disponible en tout temps et si nécessaire, une augmentation saisonnière de 1,5 million \$ est également disponible du 15 septembre au 15 décembre pour un total de 3 millions \$. Le maximum utilisable est limité à un pourcentage de la valeur des stocks diminué des réserves spécifiques et des créances prioritaires. De plus, dans le cadre normal de ses activités en 2009, la Société a procédé à l'émission de lettres de crédit et de lettres de garantie de bonne exécution en diminution de cette facilité, pour un total de 180 000 \$, qui viennent à échéance en août 2010.

Cette facilité est garantie par une hypothèque universelle de premier rang grevant les stocks, les créances ainsi que les immobilisations de la Société et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,95 % (3,0 % en 2009). En vertu des ententes relatives à la facilité de crédit, la Société est soumise à une clause restrictive concernant le respect d'un ratio financier. Au 1^{er} mai 2010, la Société était en conformité avec la clause restrictive applicable en vertu de cette facilité de crédit.

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

| 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------|--------|--------|-------|------|
| 301 \$ | 308 \$ | 261 \$ | 29 \$ | 5 \$ |

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

11. Composante passif des débetures convertibles

| Au | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 | 30 janvier 2010 |
|---|------------------|------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Débetures convertibles non garanties portant intérêt à un taux annuel de 8 % payable mensuellement | 3 750 | 4 500 | 3 975 |
| Valeur du droit de conversion présenté dans les capitaux propres | (1 137) | (1 137) | (1 137) |
| | 2 613 | 3 363 | 2 838 |
| Frais de financement | (112) | (141) | (119) |
| Intérêts capitalisés | 603 | 347 | 541 |
| Composante passif des débetures convertibles | 3 104 | 3 569 | 3 260 |
| Tranche échéant à moins d'un an | 900 | 750 | 900 |
| | 2 204 | 2 819 | 2 360 |

Le 25 mai 2007, Groupe Bikini Village a signé une convention de souscription avec le Fonds de Solidarité FTQ (le « Fonds ») selon laquelle le Fonds pouvait investir jusqu'à 4,5 millions \$ dans la Société. À la fin du deuxième trimestre de 2007, le Fonds avait déjà souscrit à une débeture convertible non garantie d'une somme de 2,5 millions \$. Jusqu'au 25 mai 2009, au gré de la Société et à certaines conditions, le Fonds pouvait souscrire à des débetures additionnelles aux mêmes modalités, et ce, jusqu'à concurrence de 2 millions \$, pour un investissement total de 4,5 millions \$.

Le 21 octobre 2008, à la demande de la Société, le Fonds a souscrit une somme additionnelle de 2 millions \$ en débetures convertibles non garanties.

Ces débetures portent intérêt à un taux annuel de 8 %, payable mensuellement, et sont rachetées par la Société depuis le 1^{er} juillet 2009, au moyen de 60 versements mensuels égaux.

Depuis le 1^{er} juin 2009, le Fonds, à son choix, peut exercer son privilège de convertir ses débetures en actions ordinaires de la Société à un taux de conversion de 0,20 \$ l'action. Dans l'éventualité d'un défaut ou d'un changement de contrôle de la Société, le Fonds pourra potentiellement convertir ses débetures à un taux de conversion plus avantageux.

La Société a comptabilisé séparément la composante passif et la composante capitaux propres des débetures convertibles selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en vigueur à la date de l'émission des débetures. Une première composante passif au montant de 1 495 000 \$ représentant la valeur actuelle des futurs versements d'intérêts requis à l'égard des débetures, calculée au moyen des taux d'intérêt qui prévalaient pour les instruments financiers non convertibles à la date de l'émission, a été comptabilisée en 2007, alors qu'une composante passif au montant de 1 868 000 \$ a été comptabilisée en regard de l'émission de débetures de 2008.

Au 25 mai 2007, la composante capitaux propres au montant de 1 005 000 \$ (inscrite comme élément distinct de l'avoir des actionnaires) représente la valeur actuelle de l'option de conversion détenue par les porteurs des débetures convertibles à cette date. Au 21 octobre 2008, la composante capitaux propres de la deuxième tranche au montant de 132 000 \$ (inscrite comme élément distinct de l'avoir des actionnaires) représente la valeur actuelle de l'option de conversion détenue par les porteurs de débetures convertibles à cette date.

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

11. Composante passif des débetures convertibles (suite)

Des frais totaux de 197 000 \$ ont été encourus en 2007 pour la mise en place du financement en débetures non garanties convertibles, pouvant atteindre 4,5 millions \$. Ces frais ont été capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif (27,1 %).

12. Capital-actions

| Au | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 | 30 janvier 2010 |
|--|------------------|------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Autorisé | | | |
| Un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote | | | |
| Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote | | | |
| Émis et en circulation | | | |
| Action ordinaires | | | |
| 167 678 115 | 27 702 | 27 702 | 27 702 |

13. Régime de rémunération à base d'actions

Le régime d'options d'achat d'actions ordinaires (« le Régime ») en place a pour but de fournir à ses bénéficiaires une incitation additionnelle à promouvoir au meilleur de leurs habilités les intérêts de la Société, et de récompenser leurs compétences en gestion, leurs contributions spéciales, leurs efforts, leur performance, leurs services rendus et à rendre, ainsi que leur loyauté envers la Société.

La durée des options, leur prix de levée, le nombre d'actions en faisant l'objet, la fréquence à laquelle elles pourront être levées, de même que toute autre modalité d'exercice des options sont, sous réserve des règles de la Bourse de Toronto, déterminés par résolution du conseil d'administration de la Société au moment de l'octroi des options aux bénéficiaires.

Toute option octroyée en vertu du Régime peut être levée, sous réserve de toute autre restriction que peut imposer le conseil d'administration de la Société à cet égard, en tout temps dans un délai ne dépassant pas dix ans à compter de la date d'octroi de chaque option.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat au 1^{er} mai 2010:

| Fourchettes des prix d'exercice | Options en cours | | | Options pouvant être exercées | |
|------------------------------------|---------------------------------|--|----------------------------------|---|--|
| | Nombre d'options en cours | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à parcourir | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options pouvant être exercées | Prix d'exercice moyen pondéré |
| \$ | | | \$ | | \$ |
| 0,08 | 3 200 000 | 8,0 | 0,08 | 3 200 000 | 0,08 |
| 0,11 à 0,13 | 1 500 000 | 6,4 | 0,12 | 1 500 000 | 0,12 |
| | 4 700 000 | 7,5 | 0,09 | 4 700 000 | 0,09 |

Au cours du trimestre terminé le 1^{er} mai 2010, la charge de rémunération inscrite aux résultats par rapport aux octrois d'options d'achat d'actions ordinaires est de 16 000 \$ (26 000 \$ en 2009).

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

13. Régime de rémunération à base d'actions (suite)

Au cours de la période de trois mois terminée le 1^{er} mai 2010, aucune option d'achat d'actions n'a expiré ou n'a été annulée (aucune en 2009) et aucune option d'achat d'actions ordinaires n'a été octroyée au cours du premier trimestre de 2010 (aucune en 2009).

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

| | Trois mois terminés le | |
|--|------------------------|------------------|
| | 1 mai 2010 | 2 mai 2009 |
| | | Retraité note 2 |
| | \$ | \$ |
| i) Ajustements pour : | | |
| Amortissements - Immobilisations | 360 | 358 |
| Amortissements - Actifs Incorporels | 33 | 27 |
| Intérêts capitalisés à la composante passif des débiteures et amortissement des frais de financement | 69 | 72 |
| Régime de rémunération à base d'actions | 16 | 26 |
| Impôts futurs | (45) | (72) |
| Amortissements des crédits reportés au titre des contrats de location | (21) | (18) |
| Crédits reportés au titre des contrats de location | 21 | 33 |
| | 433 | 426 |
| ii) Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation | | |
| Débiteurs | 120 | 110 |
| Stocks | 154 | (109) |
| Charges payées d'avance | (98) | (1 009) |
| Créditeurs et charges à payer | (1 366) | (1 269) |
| | (1 190) | (2 277) |
| iii) Informations supplémentaires | | |
| Sommes en espèces versées (encaissées) au titre de ce qui suit : | | |
| Intérêts | 88 | 131 |
| Impôts sur les bénéfices | - | - |
| Opérations sans effet sur la trésorerie : | | |
| Acquisitions d'immobilisations comprises dans les créditeurs et charges à payer | 85 | 162 |
| Acquisitions d'immobilisations par contrats de location | 43 | - |

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

15. Engagements

La Société est liée par des contrats de location de locaux commerciaux. La plupart de ces baux ont un loyer minimal annuel et un loyer additionnel calculés sur un pourcentage des ventes brutes avec plusieurs options de renouvellement pouvant être exercées au gré de la Société ou du locateur.

Les loyers minimaux requis au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

| 2011 (9 mois) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Subséquentment |
|------------------|----------|----------|----------|----------|----------------|
| 3 844 \$ | 4 828 \$ | 4 280 \$ | 2 871 \$ | 1 980 \$ | 2 768 \$ |

16. Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de s'assurer de disposer des liquidités nécessaires au financement interne des projets d'immobilisations ainsi que de ses besoins en fonds de roulement de manière à faciliter sa croissance, de maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et d'offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la Société se compose de la dette à long terme y compris de la tranche à court terme et des capitaux propres. La Société affecte principalement ses capitaux au financement des hausses des éléments hors caisse du fonds de roulement de même qu'aux dépenses en immobilisations liées à l'ajout de nouvelles boutiques, ainsi qu'aux projets de rénovation des boutiques existantes. La Société comble actuellement ces besoins de financement au moyen des flux de trésorerie générés à l'interne ainsi que des facilités de crédit déjà en place. La dette à long terme de la Société consiste en débetures non garanties convertibles ainsi qu'en contrats de location acquisition. Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. La Société est soumise à une clause financière restrictive concernant le respect d'un ratio financier en ce qui a trait à la facilité de crédit.

17. Risques financiers et instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en tenant compte des besoins opérationnels. Ses liquidités suivent une courbe saisonnière en fonction des ventes, du calendrier des achats de stocks et des dépenses en immobilisations. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations. La Société a une dette à long terme, nécessitant des versements en capital de 1,2 million \$ au cours des douze prochains mois. L'information sur les versements en capital au cours des années subséquentes est présentée aux notes 11 et 12 – Dette à long terme et Composante passif des débetures convertibles du Rapport Annuel 2009. Les créiteurs et les charges à payer sont tous courants.

Risques de change

La Société est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des taux de change ainsi que de la volatilité de ces taux. Dans le cadre de ses activités, la Société effectue certaines transactions d'achats de marchandises en devises. La Société gère ce risque grâce à des contrats de change à terme. Au 1^{er} mai 2010, la Société avait des contrats de change libellés en dollars US d'un montant de 1 080 000 \$ (790 000 \$ au 2 mai 2009) avec des échéances allant jusqu'en novembre 2010 (jusqu'en janvier 2010 au 2 mai 2009) et à des taux variant entre 1,0518 et 1,16 (1,20 et 1,235 en 2009). Au 1^{er} mai 2010, la juste valeur des gains ou pertes non réalisés sur ces contrats de change a été comptabilisée aux résultats et représente une perte de 61 000 \$ (gain de 26 000 \$ en 2009). La juste valeur de ces contrats de change représente 1 093 000 \$ (938 000 \$ en

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

17. Risques financiers et instruments financiers (suite)

2009). La juste valeur est classée selon le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les comptes à payer en dollars US, inclus dans le bilan au 1^{er} mai 2010, étaient débiteurs de 2 000 \$ (zéro au 2 mai 2009).

La Société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars US au 1^{er} mai 2010, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du taux de change du dollar US aurait une incidence sur les capitaux propres et le résultat net. Au 1^{er} mai 2010, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar CA par rapport au dollar US, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation respective de 12 000 \$ des capitaux propres et du résultat net de la Société pour le trimestre terminé le 1^{er} mai 2010.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société aux fluctuations des taux d'intérêt repose sur les intérêts gagnés sur ses espèces et quasi-espèces ainsi que les intérêts payés sur la marge de crédit. Les facilités de crédit à court terme décrites à la note 10 portent intérêt à des taux variables, alors que la dette à long terme comporte un taux fixe.

La Société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 1^{er} mai 2010 afin de déterminer l'incidence d'une variation des taux d'intérêt sur les capitaux propres et le résultat net. Au cours du premier trimestre de 2010, la Société n'a aucun revenu d'intérêts sur ses espèces et quasi-espèces et n'a pas encouru de frais d'intérêts sur sa marge de crédit. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de la période aurait donné lieu à une baisse de 5 000 \$ de la perte nette. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constants.

Juste valeur

a) Classification

La Société a classé ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme « détenus à des fins de transaction ».
- Les débiteurs sont classés dans les « prêts et créances ».
- Les créditeurs et charges à payer ainsi que les dettes à long terme sont classés dans les « autres passifs financiers ».

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Notes complémentaires (suite)

(tous les chiffres dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)
(non vérifiés)

17. Risques financiers et instruments financiers (suite)

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Au cours du trimestre, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les différents niveaux.

L'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont tous des instruments financiers à court terme et, par conséquent, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur de la composante passif des débetures convertibles ne s'écarte pas de sa valeur comptable de façon importante. La juste valeur estimative pourrait différer du montant qui serait obtenu advenant le règlement immédiat des instruments.

18. Information sectorielle

La Société considère ses activités de vente au détail comme un seul secteur d'exploitation.

19. Événements subséquents

Le 3 mai 2010, la Société a annoncé son intention de déposer une notice d'offre de droits auprès de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et des organismes de réglementation des valeurs mobilières à l'égard d'un placement de droits visant à réunir un produit net d'environ 2 000 000 \$ (le « placement »).

La Société a aussi l'intention, sous réserve de l'approbation des porteurs de ses actions ordinaires (les « actions »), de regrouper les actions en circulation à raison d'une nouvelle action pour chaque tranche de 100 à 150 actions actuellement en circulation (le « regroupement »).

Placement de droits

Aux termes du placement, chaque porteur d'actions inscrit à la date de clôture des registres, qui sera fixée conjointement avec la TSX, recevra un droit (un « droit ») pour chaque action qu'il détient. Il faudra quatre droits et un montant de 0,05 \$ pour souscrire une action antérieure au regroupement.

Regroupement

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, ceux-ci seront appelés à approuver le regroupement. Aucune fraction d'action ne sera émise par suite du regroupement. Toutes les fractions seront arrondies au nombre entier inférieur le plus près. Pour chaque action antérieure au regroupement qui ne fait pas partie d'une action postérieure au regroupement, les actionnaires recevront un montant au comptant correspondant (i) à 0,05 \$ ou (ii) au cours (au sens donné à ce terme dans les règles de la TSX) de l'action en question à la date de prise d'effet du regroupement, selon le plus élevé de ces montants.

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

GROUPE
Bikini Village
 inc.